

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
6 octobre 2022

Procès-verbal

Présidence :	Mme Catherine Ducrest
Conseil général :	49 Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es (selon liste des présences annexée)
Excusé :	M. Gilles Barras
Conseil communal :	M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, José Nieva et Fabien Schafer.

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et adresse ses félicitations à M. Julien Gremaud, élu syndic de la commune de Gibloux en remplacement de M. Fabien Schafer. Elle adresse également ses salutations particulières à M. Etienne Michel, nouvel élu du cercle de Le Glèbe, assermenté le 14 septembre dernier.

La parole est donnée à M. Etienne Michel qui se présente. Marié, domicilié à Villarsel-le-Gibloux depuis trois ou quatre ans, M. Michel a 43 ans et est architecte de métier.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 19 septembre 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 38 du 23 septembre 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 et 31 mai 2022
2. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS)
3. Crédit d'engagement de la commune de Gibloux
3.1 Farvagny-le-Petit – réfection de la Route de Fribourg – crédit d'étude additionnel
4. Résolution de Didier Gobet et Philippe Cuany – Stationnement des véhicules : résolution de soutien au Conseil communal pour déroger aux normes VSS lors de situations locales particulières
5. Proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz – Elargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale
6. Proposition de Léo Bulliard – Subvention des titres de transport des jeunes en formation
7. Proposition de Yasmine Macheret – Proposition BOXUP
8. Proposition de Marianne Pittet représentant une majorité du cercle de Le Glèbe – Nouveau règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables et de son annexe 1
9. Postulat de Philippe Savoy – Stratégie immobilière de la commune de Gibloux et consultation y relative
10. Informations et communications du Conseil communal
11. Informations et communications du Bureau
12. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 et 31 mai 2022

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 30 et 31 mai 2022.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 30 et 31 mai 2022?

Le procès-verbal de la séance du 30 et 31 mai 2022 est approuvé à la majorité évidente.

2. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS)

La Présidente précise que le vote portera sur les statuts tels que présentés, les modifications d'articles ne sont pas possibles.

Présentation du dossier par M. Fabien Schafer

L'organisation des sapeurs-pompiers va changer en 2023, avec la mise en œuvre de la loi sur la défense-incendie et les secours, la LDIS. Cette loi, qui repense la défense-incendie sur l'ensemble du territoire cantonal, a été votée par le Grand Conseil et doit être concrétisée dans des associations de district. En Sarine, il a été choisi d'utiliser une association existante, le Réseau Santé Sarine (RSS), en élargissant ainsi son action : le réseau n'assumera plus seulement les ambulances et la santé (notamment EMS et soins à domicile du réseau) mais désormais également la défense-incendie.

Pour ce faire, et comme cela a été indiqué dans la documentation transmise ou dans la presse, l'assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts du RSS le 1^{er} juin 2022. Cette modification prévoit la reprise d'une nouvelle tâche par le Réseau Santé de la Sarine, consistant à mettre en œuvre l'organisation, ainsi que la gestion de la défense incendie et des secours pour toute la Sarine, à travers le Bataillon Sarine. Du fait qu'il s'agit d'une modification essentielle des statuts, une ratification par les organes législatifs communaux est nécessaire (cf. art. 113 al. 1 LCo).

Un certain nombre de documents a été transmis aux membres du Conseil général afin qu'ils prennent connaissance de l'ensemble des explications présentant l'historique de la réforme et les travaux effectués jusqu'à ce jour. Après discussion avec certains Conseillers généraux, une rapide présentation de la réforme a été demandée.

M. Schafer présente un bref PowerPoint mis sur pied par le RSS (en annexe).

S'agissant de l'état d'esprit des sapeurs-pompiers actifs en 2022, un sondage a eu lieu sur le district et les retours sont très positifs. Ils ont, en effet, été intégrés autant que possible et ont compris cette réforme ceci malgré le calendrier très serré concernant sa mise en œuvre et certains problèmes de communication désormais résolus.

La vision principale : « A Fribourg, lors d'événements relevant des sapeurs-pompiers, le dispositif en place permet de fournir l'aide adéquate la plus rapide. Les ressources sont mises à disposition en fonction des risques, non plus des frontières politiques. Les communes, l'Etat, l'ECAB et les autres partenaires coopèrent, chacun avec ses prérogatives, pour assurer que le dispositif atteigne ses objectifs 24/24 et soit financièrement durable. Le dispositif est basé sur un système de milice ». Cette vision a guidé les travaux des différents groupes de travail.

La LDIS a été adoptée par le Grand Conseil au mois de mars 2021 avec une écrasante majorité. S'en sont suivies les différentes étapes ordinaires de ce travail conséquent tout d'abord au sein du RSS. Les éléments principaux qui vont changer avec cette réforme sont les suivants :

- les véhicules pompiers seront acquis exclusivement par l'ECAB
- l'entretien des véhicules continuera à être assuré par les communes, en l'occurrence le RSS, mais des enveloppes financières seront attribuées pour cet entretien annuel de même que pour le matériel.
- du matériel restera toutefois à charge exclusivement des communes à savoir les besoins des sapeurs-pompiers sur le terrain qui ne font pas partie de la « corbeille de base » de la caserne ou de l'équipement mais qui, par tradition ou spécificité, resteraient nécessaires.

Un certain nombre de travaux a eu lieu au niveau politique, au niveau du RSS, également avec la Direction Secours qui a été créée. Des séances de travail ont été organisées par l'ECAB avec différents acteurs sur le terrain, des séances d'information aux exécutifs communaux ont été mises sur pied et différentes informations ont été données aux commandants et aux commandants-remplaçants afin de faire avancer au mieux cette réforme.

Le projet de la LDIS aujourd'hui au sein du RSS est la prise de fonction du Directeur Secours au début 2022 ainsi que tout le travail de mise en œuvre avec la conception des organigrammes, des bases de départ, les plans de communication (la campagne de recrutement a déjà commencé), la

visite des casernes du district avec les premières discussions avec les communes, un montage budgétaire pour 2023 le plus réaliste possible et, le 1^{er} juin, l'adoption par les délégués du RSS de cette modification statutaire.

Rétrospective sur 2022 : en mars le sondage, poursuite des travaux budgétaires tout au long du printemps avec l'assemblée des délégués le 1^{er} juin comme dit précédemment. Les travaux se poursuivent lors du 2^{ème} semestre avec cette concrétisation et une meilleure vision de l'organisation du réseau en terme de défense incendie sur le district au 1^{er} janvier 2023. Actuellement, c'est la validation des statuts du RSS par les Conseils généraux de toutes les communes du district. Le district de la Sarine est celui qui est le plus en retard.

Au sein du RSS, il s'agit de l'ajout d'un bras supplémentaire avec une Direction Secours qui intégrera toute la milice des pompiers et la mise sur pied d'un concept pour l'entretien des véhicules et du matériel pour l'ensemble du district.

Les principales modifications statutaires sont l'ajout du but soit la défense incendie, la taxe d'exemption et la modification de la limite d'endettement du RSS (en prévision d'éventuels investissements). En effet, la loi impose des sites précis par rapport aux casernes qu'il faudra construire.

La carte des risques démontre que 38 bases de dépôts ont été retenues sur le canton dont 8 en Sarine. L'objectif est que toutes les casernes aient un équipement de base et une capacité d'intervention identiques. A cela s'ajoutent des spécialisations par secteurs afin d'assurer le risque de la manière la plus optimale possible. Au niveau de la commune de Gibloux, dès l'année prochaine, dans un premier temps, la caserne de Farvagny-le-Grand sera un site principal. Celle d'Hauterive est encore conservée pour l'instant. Le réseau identifie qu'il faudra construire une caserne pour la zone à la sortie d'autoroute à Rossens.

Au niveau de l'organigramme, pour Gibloux, M. Thürler ne reprendra pas le commandement au 1^{er} janvier 2023, mais il restera membre du CSP. Il souhaite remettre son mandat pour raisons professionnelles et familiales. Le Conseil communal le remercie d'ores et déjà pour le travail conséquent effectué ces deux dernières années.

En résumé

Dès le 1^{er} janvier 2023, c'est le RSS qui assumera le fonctionnement des sapeurs-pompiers ; le réseau gèrera désormais l'organisation, la planification et le développement de la défense-incendie.

La LDIS répartit le territoire cantonal en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Pour la Sarine, différentes compagnies seront mises sur pied, dont Gibloux qui regroupera les territoires de notre Commune et de celui d'Hauterive.

La base de départ désignée dans notre région est la caserne de Farvagny-le-Grand. Le local d'Hauterive restera également au service de la Compagnie de Gibloux. La location devrait être de CHF 40'000.-/an, afin de couvrir les charges actuelles, mais ce point est encore en discussion.

Les principaux changements apportés aux statuts du RSS concernent donc cette mise en œuvre. M. Schafer attire en particulier l'attention des Conseillers généraux sur les articles 3, 10, 25 et 25ter s'agissant de la taxe d'exemption.

De nombreuses discussions ont eu lieu concernant ces statuts, afin de trouver un compromis, non seulement concernant les conditions d'exemption mais également sur le montant de la taxe. En effet, certaines communes sont à CHF 160.- (Fribourg, Marly) et d'autres à CHF 0.-. Il a fallu trouver un accord acceptable pour tous. Pour Gibloux, le montant sera de CHF 100.- mais la durée de paiement sera raccourcie (jusqu'à l'âge 40 ans au lieu de 50 ans) et les conditions d'exemption seront élargies. Ce n'est pas parfait, mais il s'agit d'un compromis politique où chacun doit accepter de faire un effort dans l'intérêt général supérieur.

En termes d'incidence financière, le budget prévisionnel pour la première année de fonctionnement a été établi, il comporte des données fiables à 95% Le montant total des charges à financer se monte à CHF 5'146'000.- pour 2023. Après déduction de la taxe d'exemption le solde à financer par les communes sera de CHF 2'446'000.-. Pour la commune de Gibloux, après encaissement de la location de la caserne, la part prévisionnelle se monte à environ CHF 137'000.- soit CHF 40'000.- à CHF 45'000.- en dessous de la charge nette actuelle.

Sur le terrain, le CSP Gibloux a déjà travaillé ce rapprochement. Les sapeurs-pompiers sont motivés et prêt à entrer en fonction au 1^{er} janvier 2023. Il serait dommage que, pour des raisons administratives, ce rapprochement soit reporté, ce qui nous ferait perdre, le cas échéant, des forces vives. Il existe, à ce jour, le CSP intercommunal de Gibloux Nord, pour le secteur du Glèbe, en collaboration avec les communes de Massonnens et Villorsonnens. La convention de collaboration a d'ores et déjà été dénoncée, lors de la précédente législature, pour son échéance à fin 2022. Sans parler de la réforme, le territoire du Glèbe sera rattaché, dans tous les cas, au CSP Gibloux au 1^{er} janvier 2023.

Bon nombre de communes ont d'ores et déjà admis cette réforme dans les différents districts. Le Conseil communal invite les Conseillers généraux à approuver ces modifications.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

Des documents transmis par le Réseau santé et de l'échange du 28 septembre avec M. le Conseiller communal Fabien Schafer, il ressort que les projections financières auront pour impact de diminuer la charge de la commune pour la défense incendie. En effet, le budget 2022 prévoyait une charge nette de CHF 185'000.-. Cette charge devrait passer à CHF 140'000.- selon les projections faites dans le cadre des travaux préparatoires.

La commission financière note que la taxe non-pompier passera de CHF 50.- à CHF 100.-. Cette augmentation est importante pour les citoyens et citoyennes qui devront la payer. Rappelons ici qu'il est possible d'en être exempté en participant à la défense incendie. Il faut aussi souligner que la période d'astreinte à cette taxe est réduite dans la durée. Alors qu'actuellement, elle doit être payée jusqu'à l'âge de 50 ans, la nouvelle réglementation limite la durée jusqu'à 40 ans.

La commission financière a pris note du fait que, dorénavant, la compétence de fixer le montant de la taxe appartient au Réseau Santé de la Sarine et non plus à la commune. Si ce choix politique peut être regretté, il ne constitue pas un motif pour refuser la modification des statuts proposée. En effet, celle-ci vise une meilleure efficacité en matière de protection contre le feu et les dangers naturels. Par égard pour cet intérêt supérieur, la commission financière préavise favorablement la modification des statuts du RSS. »

Discussion :

M. Pascal Krayenbühl, au nom du cercle de Corpataux-Magnedens

« Notre groupe a examiné cet objet et constate que la mise en place du Bataillon Sarine et, plus particulièrement pour notre région, de la Compagnie Gibloux répond aux exigences de la nouvelle loi sur la défense incendie et secours (LDis). La solution retenue pour assurer les missions liées à la défense incendie permet de profiter de structures intercommunales déjà en place en adaptant les statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS). Cette organisation permettra de profiter de synergies notamment avec le secteur ambulances, ce qui paraît judicieux. La solution proposée nous paraît un bon compromis dont les avantages sont largement supérieurs aux inconvénients. Elle répond aux exigences d'une organisation adaptée à notre temps. Au vu de ce qui précède, le groupe de Corpataux-Magnedens propose, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts du RSS telle que proposée. »

Décision :

Acceptez-vous la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) tels que présentée ?

La modification des statuts du RSS est approuvée à la majorité évidente.

3. Crédit d'engagement de la commune de Gibloux

3.1 Farvagny-le-Petit – réfection de la Route de Fribourg – crédit d'étude additionnel

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Il n'est pas aisé de présenter une demande d'augmentation pour un crédit d'étude qui a été validé en 2017. A cette époque, nous parlions d'un tronçon de route un peu différent de ce qui est aujourd'hui prévu. L'axe principal prévu lors de cette étude s'étendait depuis la croisée de la route St-Claude, en face du Garage Pittet, jusqu'à la croisée du quartier Clos-Besson, soit un tronçon un peu plus court que celui d'aujourd'hui. Actuellement, le tronçon représente l'entier de la traversée de Farvagny-le-Petit jusqu'à la boucherie Gremaud, incluant l'entrée de la route cantonale (Route de Fribourg). Dans cette première étude, différents éléments n'avaient pas été évalués. Des modifications de règlement sont également entrées en vigueur. De ce fait, certains points ont dû être modifiés. De plus, à la suite de discussions avec les riverains de Farvagny-le-Petit, des adaptations ont dû être effectuées.

Une limitation à 50 km/h avait été demandée pour ce tronçon. Celle-ci a été refusée par le canton lors du premier examen préalable. Une variante avec modération de trafic différente a alors été exigée par le canton. Actuellement, la limitation de vitesse minimum acceptée est le 60 km/h.

Compléments à cette étude :

- adaptation des arrêts de bus à la nouvelle LHand
- proposition de variante d'arrêt de bus suite à l'enquête préalable
- modification des mises en séparatif suite à l'avancement du PGEE

- réfection de tronçons de route direction Route de Fribourg et centre de Farvagny-le-Grand
- adaptation du projet suite à la présentation à la population des zones de modération de trafic
- étude et intégration de la modération de trafic ainsi que l'arrêt de bus. Trois variantes avaient été demandées. L'arrêt de bus sera directement sur le tronçon à cause du manque de place.
- étude et prise en compte du projet de construction de KCom
- test d'armature sur le pont de la Longivue (demandé dans le 2^{ème} examen préalable)
- modification des conventions sur les emprises privées.

Le but est de débiter la construction de cette route en 2023. Il y a longtemps que les riverains attendent la sécurisation de ce tronçon. Le marquage au sol jaune n'est pas garant de sécurité totale. En raison de la construction de KCom, une inversion du trottoir sera effectuée (sur la gauche direction Fribourg au lieu de sur la droite). Nous espérons que, d'ici l'été 2023, les premières machines soient présentes pour débiter les travaux.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

La commission financière déplore le caractère un rien sommaire de la note jointe à cet objet. Le descriptif qui y figure ne permet pas de prendre la mesure des motifs conduisant à une augmentation de 50% du montant dédié à l'étude de la réfection de cette route.

Ayant pu échanger exhaustivement avec M. le Conseiller communal Yves Rumo le 28 septembre dernier, la commission financière constate que les exigences du canton quant à la limitation de vitesse, la réalisation du trottoir et les analyses sur le bruit, ainsi que la sécurité du passage sur la Longivue ont entraîné des travaux supplémentaires importants. Bien que la population eût souhaité que ce tronçon soit limité à 50 km/h, le canton refuse ce seuil au motif que les constructions se concentrent d'un seul côté de la chaussée. C'est aussi pour cette raison que le trottoir, initialement prévu du côté droit de la chaussée dans la direction Farvagny – Corpataux, a dû être déplacé sur la gauche. De plus, des essais de tractions sur le passage de la Longivue ont dû être réalisés pour un montant de CHF 3'500.-. Enfin, les études sur le bruit ont été contestées par le canton.

Autres points qui suscitent des coûts supplémentaires : le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec la mise en séparatif fait maintenant partie de l'étude. Et il y a lieu de mettre les arrêts de bus en conformité à la LHand.

Avec ces compléments d'informations, la commission financière préavis favorablement l'octroi du crédit d'étude additionnel pour un montant de CHF 57'000.-. »

Discussion :

Mme Hélène Gremion, au nom du groupe de Farvagny

Le groupe de Farvagny a pris note du nouveau crédit d'étude pour la réfection de la route de Fribourg à Farvagny-le-Petit. A ce jour, deux crédits ont déjà été acceptés par le Conseil général en 2016 et en 2019 pour un montant total de CHF 105'000.-. La présentation de cet objet prévoyait son financement ainsi que sa réalisation sur les années 2020 et 2021. Les reports successifs de ces travaux ont eu et auront peut-être encore pour conséquence le risque de nouvelles exigences de la part du canton à force de repousser sa concrétisation. Il est à rappeler que la commune et le canton ont permis un développement massif des constructions à Farvagny-le-Petit avec de nombreux nouveaux habitants. Il en résulte une augmentation du trafic, aussi bien des véhicules que des piétons, sur cette route. Les riverains et usagers de cette route attendent plus de sécurité et une mise en œuvre rapide de la rénovation comme cela a été également demandé lors de la séance pour les riverains du 7 juillet 2020. La séance est restée sans suite pour les personnes concernées. Les mêmes demandes ont été adressées lors de la séance d'information concernant les travaux dans le village le 12 mai dernier. Afin de répondre aux demandes répétées des citoyennes et citoyens, le Conseil communal est invité à tout mettre en œuvre pour que ce chantier débute au plus vite. Le groupe de Farvagny invite également les Conseillers généraux à soutenir ce crédit d'investissement.

M. Sébastien Bossy, au nom du groupe de Corpataux-Magnedens

M. Bossy relève que ces travaux sont attendus depuis longtemps par les riverains de Farvagny-le-Petit. Il précise que le groupe de Corpataux-Magnedens va approuver à l'unanimité cette demande de crédit supplémentaire. Il regrette cependant le manque de précisions et d'explications dans le message du Conseil communal et rajoute que le groupe souhaite qu'à l'avenir les explications soient plus complètes afin de pouvoir prendre une décision.

M. Léo Bulliard, à titre personnel

M. Bulliard relève que, lors d'une précédente présentation du sujet, il a été demandé s'il était possible d'aménager une piste cyclable sur ce tronçon. La réponse avait été que les cyclistes étaient invités à monter dans le village de Farvagny et à prendre la route qui passe par Magnedens. Finalement, cette solution semblait davantage concerner le tourisme de loisirs. De plus en plus de personnes se déplacent en vélo. Dès lors, M. Bulliard souhaite savoir s'il est encore possible d'intégrer une piste cyclable dans le projet et, si oui, dans quelle mesure.

M. Yves Rumo

M. Rumo informe que le sujet a été abordé avec le bureau. Il rajoute que la place la plus contraignante se situe vers l'arrêt de bus en direction de Fribourg, avec toute la zone située dans le talus qui serait à stabiliser et à élargir pour l'aménagement d'une piste cyclable. M. Rumo indique qu'une demande sera adressée au bureau RWB afin d'obtenir un montant relatif à l'aménagement de cette piste cyclable.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 57'000.- pour le crédit d'étude additionnel concernant la réfection de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit ?

La dépense de CHF 57'000.- est acceptée à l'unanimité.

4. Résolution de Didier Gobet et Philippe Cuany – Stationnement des véhicules : résolution de soutien au Conseil communal pour déroger aux normes VSS lors de situations locales particulières

Le Bureau a préavisé de recevoir la résolution.

M. Philippe Cuany, Farvagny

Le but de la résolution est d'envoyer un message au Service cantonal de la mobilité afin de leur démontrer qu'il n'est pas toujours possible de vivre à la campagne comme en ville, notamment en ce qui concerne les places de stationnement. Par exemple, une norme valable en ville de Fribourg ne l'est pas forcément dans la même mesure dans un village comme Grenilles, notamment lorsqu'on considère la desserte en transports publics ou le nombre de places de parc publiques à disposition.

Discussion :

Pas de question

Décision :

Acceptez-vous la résolution de Didier Gobet et Philippe Cuany telle que présentée ?

La résolution de Didier Gobet et Philippe Cuany est acceptée à la majorité évidente.

5. Proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz – Elargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

Mme Caroline Spicher, Vuisternens-en-Ogoz

« Ayant eu un retour mitigé du bureau concernant ma proposition faite au nom du groupe de Vuisternens-en-Ogoz, voilà un complément.

L'art. 47 al. 2 du règlement du Conseil général indique que les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et précis. Elles tendent à obtenir qu'une mesure ou une décision soit prise ou qu'un règlement soit adopté ou modifié. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour s'applique à toute structure qui propose un accueil préscolaire et extrascolaire. Cette loi stipule également quel est le rôle des communes à son article 6 à savoir « Les communes ou associations de commune évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structure d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faitières. Les conventions portent sur l'ensemble ou sur une partie des places autorisées d'une structure ».

Cette clarification faite, même si la crèche La Marelle est une structure privée, la commune de Gibloux dispose des prérogatives légales lui permettant d'intervenir pour que cette structure remplisse les besoins des familles giblousiennes en termes de conciliation entre travail et enfants.

Ainsi, le Conseil communal pourrait subventionner davantage les parents à faible revenu ou revoir la grille tarifaire qui prévoit un seul tarif (CHF 18.-) jusqu'à un revenu annuel brut de CHF 65'000.-. De même, il pourrait intervenir pour revoir l'horaire d'accueil.

Le règlement sur l'accueil extrascolaire délègue au Conseil communal la tâche de fixer les horaires de l'accueil et les tarifs. Or, nous constatons que même si, là aussi, les familles contribuent aux coûts de prise en charge selon leurs revenus, ces coûts restent élevés. Pour les enfantines, le tarif commence à CHF 22.75 pour une unité, par exemple entre 7h et le début de la classe. En primaire, la même unité coûtera CHF 29.- à la même famille dont le revenu imposable est inférieur à CHF 30'000.-.

Comme pour la crèche, cette dépense n'est pas anodine pour un ménage à faibles revenus. C'est pourquoi, certains préfèrent renoncer à une structure officielle pour se rabattre sur des solutions qui n'offrent aucune garantie ni sécurité, quand les enfants ne sont pas laissés livrés à eux-mêmes. Ces familles font de leur mieux, nous ne jugeons pas ces solutions. Les enfants naissent, grandissent puis s'envolent faire leur propre vie. Pour les parents, chaque étape comporte son lot de difficultés. Assurer une continuité dans la juste prise en compte des familles dans les préoccupations politiques revient aux institutions.

Que l'on cesse de dire qu'il est possible pour un enfant seul d'être accueilli dans une unité à l'accueil extrascolaire. Il ne viendrait à l'idée de personne de payer trois fois le prix d'une prestation. Pourtant, la commune de Gibloux trouve cela acceptable pour les familles. Il est temps de cesser de considérer la famille, premier noyau de notre société, comme un choix privé exclusivement. Une politique familiale digne de ce nom se doit de servir le développement harmonieux de l'enfant et, par là, d'offrir aux parents un cadre adéquat pour remplir leurs devoirs vis-à-vis de lui tout en étant des citoyens responsables. »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal a étudié avec attention la proposition de Mme Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz. Il est bien entendu attentif à la conciliation vie professionnelle / vie privée, et est convaincu que le maintien, voire le renforcement des structures de garde y participe. Néanmoins, plusieurs éléments ont particulièrement étonné le Conseil communal qui estime important, afin que le Conseil général puisse débattre en toute connaissance de cause, d'apporter certains éléments.

S'agissant de la réévaluation des besoins, chaque année au moment du budget, que ce soit au niveau de la crèche ou des structures de garde, le sujet des places envisageables est toujours abordé. Dès lors la réévaluation est assurée tous les 4 ans.

1) S'agissant des AES tout d'abord

Il est tout d'abord incorrect d'indiquer qu'il est nécessaire que trois enfants soient inscrits pour l'ouverture d'une plage horaire. Toutes les plages horaires peuvent être ouvertes : dans le cas où un seul enfant est inscrit, il est alors demandé aux parents de payer le tarif qui leur est applicable « x3 », respectivement « x1.5 » si deux enfants sont inscrits. Cela vaut également pour les tranches horaires sur le temps scolaire. En général, les parents renoncent à une inscription souvent puisque leur enfant sera seul à l'accueil, et non en raison des tarifs.

S'agissant des vacances ensuite, la proposition demande que les AES soient ouverts durant toutes les vacances scolaires. Or, à ce jour, nos structures sont ouvertes 8 semaines sur les 14 que comptent les vacances scolaires. Il est également nécessaire que les intervenantes – qui ont aussi une vie privée et une famille – puissent prendre, elles aussi, des vacances. L'ouverture 365 jours par an nécessiterait l'engagement massif et la formation de nouveau personnel alors qu'il est déjà compliqué d'en trouver lorsque nous devons renouveler certains postes.

Les coûts de nos structures (AES) pris en charge par la Commune, après déduction des subventionnements liés et de la participation des parents, s'élèvent à CHF 275'284.15 pour l'année 2021.

2) S'agissant de la crèche ensuite

La crèche est gérée par une association privée. Ainsi, s'il est bien évidemment possible pour le Conseil communal de discuter des horaires d'ouverture avec son comité, cette décision ne lui revient pas entièrement du moins.

Par ailleurs, la politique de la Commune est la suivante : dans le cas où des parents démontrent un besoin d'accueil avant l'horaire d'ouverture de la crèche, ils peuvent obtenir des subventions, même si leur enfant est placé dans une structure externe.

Pour 2021, le coût de la crèche à la charge de la Commune s'est élevé à CHF 351'535.25, ce qui représente la prise en charge du déficit ainsi que les subventionnements aux parents.

3) S'agissant des autres structures de garde

La proposition ne tient pas compte des autres structures de garde que la Commune subventionne. Il s'agit tout d'abord des écoles maternelles, subventionnées à hauteur de CHF 63'150.-/an, mais également des mamans de jour (membres de l'Association Famiya), pour lesquelles un montant de CHF 89'278.55 est à la charge de la Commune.

4) Les coûts

Ainsi, le coût annuel à charge de la Commune pour les structures de garde peut être chiffré à CHF 779'247.95. Ces montants ne prennent bien entendu pas en compte toutes les dépenses liées à la scolarisation des enfants de Gibloux.

La proposition qui vous est faite est, en l'état, difficile à chiffrer pour ce qui est de la crèche, puisqu'il s'agit d'une structure privée. Dans tous les cas, si le comité de la crèche devait entrer en matière, le déficit – pris en charge par la Commune – exploserait.

Pour les AES, un calcul a été effectué en tenant compte que les structures devraient être obligatoirement ouvertes de 6h30 à 18h30, 52 semaines par an, ce qui n'est pas le cas en l'état, puisque les ouvertures dépendent du nombre d'inscrits. Le coût supplémentaire annuel que devrait avoir à supporter la Commune est évalué entre CHF 184'910.- et CHF 344'732.- (à mettre en rapport avec le montant de CHF 275'284.15 de 2021). Il ne s'agit donc pas là d'un « coup de pouce », mais bien d'une augmentation drastique des dépenses. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal invite les Conseillers généraux à rejeter la proposition telle qu'émise.

Discussion :

Mme Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« Les arguments en faveur d'un élargissement des horaires de prise en charge des enfants sont nombreux et j'en citerai quelques-uns :

Nous vivons dans un monde en pleine mutation. Le temps où les mamans s'occupaient des enfants à la maison et où les papas travaillaient à l'extérieur n'a plus vraiment cours. Le souci de la garde des enfants n'est plus du ressort exclusif des femmes mais du couple. Alors prenons quelques exemples :

- *Monsieur travaille dans un chantier dès 7h et Madame travaille dans un restaurant à Fribourg où elle fait l'ouverture.*
- *Madame travaille dans une entreprise à Lausanne et Monsieur est policier et fait des nuits.*
- *Madame est infirmière et Monsieur travaille comme éducateur spécialisé. Tous les deux ont des horaires irréguliers.*
- *Et je ne mentionne même pas les familles monoparentales, les gardes partagées etc....*

Ces travailleuses et travailleurs ont un réel problème parce qu'ils ont des horaires irréguliers ou non flexibles ou des trajets importants pour se rendre à leur travail. Bien sûr, il peut y avoir des grands-parents retraités qui habitent dans la région. Il y a aussi le recours aux mamans de jour (les papas de jour sont encore rares). Mais il n'y a pas pléthore de solutions, ou bien souvent, des solutions boiteuses ou qui durent un certain temps. Ces solutions ne sont pas gratuites et clairement pas au prorata des salaires. Il est du ressort de la collectivité de permettre à chacune et chacun de travailler comme elle ou il l'entend tout en ayant des enfants mais, souvent, travailler est aussi une nécessité pour les deux parents. Les crèches et les prises en charge extrascolaires ne sont pas non plus gratuites. Les parents paient pour cela. Des couples qui travaillent, ce sont des rentrées d'impôts pour la commune, ce sont aussi des retraites correctes dans le futur.

Alors j'encourage les commissions de l'enfance et de la jeunesse, des affaires scolaires et extra-scolaires à se pencher sur la proposition de Madame Spicher et j'ose espérer que le Conseil communal nous fera part de réflexions et de propositions tenant compte des demandes exprimées. Merci. »

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

M. Bulliard souhaite revenir sur le terme « retour mitigé du bureau » et rappelle à nouveau qu'il s'exprime en son nom et non pas en tant que membre du bureau. Il précise que celui-ci se positionne uniquement sur le texte transmis et que c'est sur cette base qu'il doit prendre une décision, ce qui est toujours compliqué lorsqu'il y a des erreurs ou des imprécisions. Il invite chacun, à l'avenir, à contrôler les informations qui sont transmises afin que tout soit clair lorsque le bureau donne son crédit à un vote par la suite.

Durant la dernière législature, M. Bulliard a siégé au sein de la commission des structures de garde. Selon lui, du point de vue des tarifs ou des vacances, beaucoup d'efforts ont été consentis notamment au niveau de l'ouverture durant pratiquement toutes les vacances, alors même que la

demande n'était pas vraiment présente. Force est de constater aujourd'hui que c'était une bonne chose et qu'il faut poursuivre les efforts. Il ne peut cependant pas souscrire à une baisse globale des tarifs. En effet, il estime que les tarifs les plus hauts sont tout à fait corrects. Il serait plutôt favorable à baisser les tarifs concernant les familles à plus bas revenus. Au niveau des 30 minutes d'ouverture supplémentaires le matin, cela engendre de grandes implications tant sur le plan du personnel qu'au niveau des coûts. Pour les personnes avec des horaires irréguliers ou peu flexibles, il estime que ce ne sont pas ces 30 minutes qui vont forcément changer grand-chose. Il est d'avis qu'un seul enfant à l'AES n'est pas la solution idéale. Selon lui, il serait envisageable d'imaginer laisser une marge de manœuvre à la commune, lorsque c'est un besoin (nécessité financière), afin de ne pas facturer trois fois le tarif.

M. Bulliard invite à refuser ce texte ou à le retirer et à présenter une nouvelle proposition chiffrée, basée sur des éléments plus concrets et qui mettrait l'accent sur une baisse des tarifs concernant les bas revenus.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz telle que présentée ?

Oui : 16

Non : 31

Abstentions : 2

La proposition de Caroline Spicher est refusée.

6. **Proposition de Léo Bulliard – Subvention des titres de transport des jeunes en formation**

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

M. Léo Bulliard ne demande pas la parole.

Discussion :

Pas de question.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Léo Bulliard telle que présentée ?

La proposition de Léo Bulliard est acceptée à la majorité.

7. **Proposition de Yasmine Macheret – Proposition BOXUP**

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

Mme Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz

« Je n'estime pas nécessaire de revenir ce soir dans les détails tant sur le principe que sur le fonctionnement de l'installation. Je profite, en revanche, d'avoir la parole pour détailler le contenu du message.

Par le biais de cette proposition, je ne cherche pas à péjorer les autres places multisports de la commune mais plutôt à mettre en marche en douceur le processus de redynamisation des différentes « multis ». Si on prend l'exemple de Vuisternens, il y a certes eu une amélioration en ce qui concerne la caisse en bois qui détient le matériel mais on constate qu'il reste encore passablement de pain sur la planche.

A titre personnel, je ne pense pas que chaque place « multis », respectivement chaque place de sport, de la commune ait l'utilité de disposer d'une installation BoxUp de six casiers. Si on prend l'exemple de la Ville de Fribourg, on remarque qu'elle n'en dispose que de deux uniquement. Cela dit, je suis clairement favorable à ce que la commune améliore – respectivement rénove – les différentes « multis » car le sport est d'intérêt public.

Maintenant, chères et chers Collègues du Conseil général, si vous acceptez ma proposition, je demanderai au Conseil communal d'y donner suite le plus rapidement possible car la Commune peut encore disposer d'une belle subvention de la part du canton et de la Loterie romande jusqu'à fin 2022 (il reste quand même deux mois et quelques jours). Après, il est possible de signer le contrat de vente en 2022 et de programmer la livraison pour les beaux jours de 2023, ce qui nous permettrait de gagner encore du temps, s'il en fallait encore. Je vous remercie de votre attention. »

Discussion :

Mme Geneviève Frick

« Le dicastère des sports et la commission des sports ont déjà étudié, en début d'année 2022, la proposition BOXUP et évalué qu'elle ne s'adaptait pas vraiment à nos sites de loisirs et de sport qui sont, en bonne partie, rattachés aux écoles. Elle s'adapterait probablement plutôt à des endroits de « camps » ou de séminaires où un grand nombre de personnes se retrouvent parfois sans équipement. Cela ne semblait pas être le cas à Gibloux car les gens qui profitent des surfaces sont en général équipés de leur propre matériel. Cependant, nous avons reçu une nouvelle proposition qui est très semblable, de la part d'une autre entreprise, mais qui paraît plus souple, avec des casiers plus petits, et surtout bon marché, voire gratuit. Dès lors, nous allons tout de même réévaluer la possibilité d'intégrer ce type d'installation ceci dans le cadre du développement des infrastructures sportives de Gibloux. »

Mme Yasmine Macheret

Selon Mme Macheret, l'avantage de BOXUP est qu'il s'agit d'une entreprise qui a fait ses preuves et dont le service fonctionne bien. Elle estime que la commune peut se permettre d'avoir une installation un peu plus chère à première vue mais qui en vaut la peine.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Yasmine Macheret telle que présentée ?

La proposition de Yasmine Macheret est refusée à une majorité évidente.

8. Proposition de Marianne Pittet représentant une majorité du cercle de Le Glèbe – Nouveau règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables et de son annexe 1

Le Bureau a préavisé de recevable la proposition.

Mme Marianne Pittet, représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

« J'aimerais revenir sur les chiffres énoncés dans ma proposition car au moment où j'ai déposé cette proposition, je n'avais pas tous les éléments chiffrés. En effet, je me suis renseignée auprès du Service des constructions de la commune et suis en mesure aujourd'hui de préciser que :

- Pour 2021

16 demandes de subvention seulement ont été déposées et ont reçu une subvention communale pour un total de CHF 7'000.- (CHF 1'000.- versés en 2021 et CHF 6'000.- versés à la fin des travaux en 2022). Je rappelle qu'il y avait eu plus de 100 demandes de mises à l'enquête simplifiées pour 2021. Cinq demandes ont reçu une subvention et cinq demandes concernant des panneaux photovoltaïques ont été refusées.

- Pour 2022

18 demandes de subventions sont parvenues aux services communaux de janvier à début août pour un total de CHF 7'200.- de subventions.

Tous ces chiffres nous montrent qu'il y a un grand écart entre les mises à l'enquête simplifiées et les demandes de subvention. Apparemment beaucoup de propriétaires ne font pas la demande de subvention. Est-ce par méconnaissance ou en raison de la procédure trop compliquée ? Merci. »

Discussion :

M. Valentin Favre, pour le cercle de Corpataux-Magnedens

« Nous sommes favorables à la proposition de Mme Marianne Pittet. Nous tenons à souligner l'importance du soutien autant technique que financier dans le développement rapide des énergies renouvelables au niveau communal. L'Élaboration d'un nouveau règlement doit être un coup d'accélérateur et non un frein dans les moyens mis en œuvre en faveur du développement et de la transition écologique de notre société. Merci de votre écoute. »

M. José Nieva

Selon M. Nieva, ce n'est pas un souci de présenter des comptes avec un dépassement de budget. Il relève toutefois que le règlement a été adopté le 30 mars 2021, soit il y a environ 1 année seulement. Il est possible de modifier les règlements chaque année. Il faut communiquer et encourager les citoyens à demander des subventions. Il l'a fait personnellement mais la personne n'a pas donné suite.

M. Florian Berset, Le Glèbe, à titre personnel

M. Berset relève que le développement durable et les nouvelles technologies avancent vite et que ce règlement a peut-être été adopté un peu dans la précipitation (sans expérience). Il précise qu'actuellement nous avons de l'expérience et que le Conseil communal a ainsi la chance de proposer des adaptations dudit règlement.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Marianne Pittet telle que présentée ?

La proposition de Marianne Pittet est acceptée à une grande majorité.

9. Postulat de Philippe Savoy – Stratégie immobilière de la commune de Gibloux et consultation y relative

Le Bureau a préavisé de recevable le postulat

M. Philippe Savoy

« Je ne souhaite pas reprendre les points développés dans le document que vous avez évidemment lu avec attention mais, comme je m'attends à ce que certains d'entre vous refusent cet objet du fait que le Conseil communal aurait déjà donné des pistes de réponse dans son message avec les amendements au plan de législature 2021-2026, j'anticipe les éventuelles remarques !

Parce qu'une stratégie est l'art d'élaborer un plan d'actions coordonnées, je constate que plusieurs actions ont été élaborées, j'en remercie le Conseil communal, mais qu'elles ne sont pas encore toutes coordonnées. La vision « Gibloux 2030 » n'intègre pas tous les éléments de ce postulat. Dans son message avec les amendements au plan de législature, le Conseil communal nous dit avoir réalisé un inventaire en 2020. Merci pour ce document précieux et nécessaire mais qui ne fait pas encore une stratégie immobilière fine (horizon 2035) comme vient de le faire le canton de Fribourg duquel je demande simplement de nous inspirer. Quand le canton fait quelque chose de bien, il peut être utile pour les communes de faire la même chose !

Dans le point 7, le Conseil communal nous dit que les besoins scolaires, sportifs et culturels ont été évalués. Merci également pour cela mais qu'en est-il des besoins immobiliers pour les aînés, pour la cohésion sociale, pour la santé ? Il me semble que, pour citer Cyrano de Bergerac, nous pourrions dire « C'est un peu court, jeune homme... ». Dans le même document, on nous dit que l'administration à Farvagny est déjà à l'étroit dans ses murs et que des solutions devront être trouvées. Dommage ! L'école des garçons située juste en face de l'administration communale vient juste d'être vendue. N'y a-t-il vraiment personne parmi vous qui s'en mord les doigts aujourd'hui ? Et sommes-nous sûrs que nous n'aurons pas besoin d'autres bâtiments communaux de ce type à l'avenir ?

Sous le dicastère 3, on nous dit que des travaux et réflexions se poursuivent pour doter la commune d'une réelle politique en matière de Seniors... Génial ! Merci et bravo ! Mais, sommes-nous certains que nous n'aurons pas besoin de nos bâtiments communaux ou des terrains qu'ils occupent actuellement (parce que lorsqu'on parle de bâtiments, on parle aussi de terrains) pour répondre aux besoins ?

On nous dit ensuite que tout va bien et qu'il n'y a aucun problème à vendre trois anciennes écoles parce que celles-ci ont déjà été remplacées dans les nouveaux cercles scolaires. Bien sûr, c'est évident pour ce qui concerne les écoles, mais ce qui a servi d'école un jour ne pourrait-il pas servir de maison des générations ou de centre de santé un autre jour ? Nos concitoyennes et concitoyens ne pourraient-ils pas être associés à une réflexion à ce sujet ? On préfère vendre du vieux pour bâtir du neuf. A l'heure où nous parlons de durabilité, d'entretien et de rénovation respectueuse de l'environnement, pourquoi ne pas vouloir lancer de réflexion approfondie quant à la seconde vie de nos biens communaux, quitte à les louer pour un temps donné... ?

Enfin, le Conseil communal nous dit que les zones d'intérêt général pourront toujours être activées si les besoins se faisaient sentir. Bien sûr, mais si notre commune a perdu des biens fonciers et qu'elle doit alors en acheter à des privés, je vous laisse imaginer qui tiendra le couteau par le manche et qui se saignera la main... et le porte-monnaie !!

Bref, au prétexte que l'infrastructure actuelle est trop chère, on veut vite vendre pour avoir de bons comptes à la fin de la législature. C'est vrai que cela fait bien dans le paysage et qu'à la fin, on a le sentiment du devoir financier accompli. Mais la politique consiste à être visionnaire, à placer des jalons pour le futur et 2026 c'est aujourd'hui, ce n'est pas demain. C'est pourquoi, avec l'établissement d'une vraie stratégie, je demande simplement de prendre un pas de recul et d'évaluer si, à l'instar d'un bas de laine financier, nous ne devrions pas également conserver un bas de laine foncier et/ou immobilier. Les propriétaires présents ce soir savent bien que c'est avec l'immobilier que l'on obtient aujourd'hui la plus grande rentabilité sur investissement, l'Etat de Fribourg l'a bien compris. Comme nous sommes toutes et tous là pour défendre un intérêt commun qui va au-delà

des seuls aspects financiers, j'imagine que vous comprendrez pourquoi l'établissement de cette stratégie immobilière, basée notamment sur une consultation citoyenne, me semble importante.

Je termine enfin en vous rappelant qu'un postulat n'est jamais contraignant. La seule chose qu'il oblige c'est à réfléchir avant d'agir. Je vous invite donc, si vous en doutiez encore, à le soutenir. Je vous remercie. »

M. Julien Gremaud

« Le Conseil communal a pris connaissance du postulat déposé par M. Savoy et souhaite émettre quelques remarques complémentaires par rapport à ce texte.

Nous tenons à vous rappeler que la compétence de valider la vente ou l'achat d'un bien immobilier revient au Conseil général. Le Conseil communal ne saurait donc choisir unilatéralement ce qu'il souhaite faire de son patrimoine immobilier. Je peux entendre que le Conseil communal devrait avoir un peu plus de réflexion en la matière mais cela signifie que vous devez également avoir plus de réflexion en la matière. Il convient d'ajouter que le Conseil communal reste attentif aux besoins des sociétés locales et des entreprises privées établies sur le territoire communal. Le travail d'analyse auprès des sociétés locales a d'ores et déjà été effectué et les bâtiments envisagés pour la vente ne correspondent à aucun besoin actuel. Il va de soi que les propositions de vente d'un immeuble communal sont longuement réfléchies et discutées au sein de notre exécutif. Comme l'indique également M. Savoy, un inventaire des biens communaux a été établi. Certains bâtiments, comme vous l'aurez constaté, sont vétustes et nécessiteraient d'importantes rénovations alors qu'ils restent, à l'heure actuelle déjà, non utilisés. Par ailleurs, bon nombre d'entre eux sont soumis à des normes de protection plus ou moins élevées, ce qui empêche donc de les détruire pour utiliser le terrain d'une autre façon comme semble le proposer M. Savoy. J'ose également ajouter que les mesures préconisées sont donc coûteuses et prendront du temps à être mises en place. L'on ne saurait, par ailleurs, pas comparer un canton et ses infrastructures à notre commune et les siennes.

Vu ce qui précède, le Conseil communal vous demande de rejeter le postulat déposé notamment car, pour chaque vente d'un bâtiment, ce sera à vous de valider la décision et c'est à ce moment-là que vous prendrez en considération tous les éléments qui auraient pu vous être apportés notamment les besoins de citoyens qui ne nous seraient pas parvenus. Je vous remercie. »

Discussion :

Mme Catherine Balmer, pour le groupe de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz apporte son soutien au postulat tel que présenté par M. Philippe Savoy. Des bâtiments et des espaces perçus aujourd'hui comme « sans utilité publique actuelle » pourraient devenir, dans quelques années ou quelques décennies, « précieux pour la collectivité », d'où l'importance à nos yeux d'une stratégie construite sur la durée.

Nous invitons les membres du Conseil général à soutenir le postulat « Stratégie immobilière de la commune de Gibloux et consultation citoyenne y relative. Merci de votre attention. »

M. Laurent Schwaller, pour la majorité du groupe de Rossens

M. Schwaller précise que le groupe de Rossens relève la pertinence du postulat de M. Philippe Savoy. Cependant, il rappelle que, lors de la précédente législature, le Conseil communal a déjà examiné en détail la situation de notre patrimoine immobilier. Il existe, en effet, un inventaire exhaustif des bâtiments communaux avec des propositions claires concernant leur affectation actuelle et future. Comme l'a souligné Philippe Savoy, quelques décisions relatives au secteur immobilier sont mentionnées dans le plan de législature 2021-2026. Par souci d'efficacité, la majorité du groupe de Rossens estime qu'il serait tout à fait possible d'affiner et de développer la stratégie immobilière communale dans le cadre du plan de législature existant. Cela éviterait ainsi la multiplication des rapports et autres documents qui, au final, surchargent l'exécutif puis, indirectement, le personnel administratif.

M. Claude Chassot, à titre personnel

« Notre collègue, Philippe Savoy, par le biais de son postulat, met en exergue un important domaine de la gestion du bien public sur lequel les membres du Conseil général doivent, à l'évidence, se prononcer.

En effet, si l'exécutif de notre commune a comme unique réponse de dire que certains bâtiments deviennent une charge financière telle que la seule solution est de les vendre, on ne peut être que surpris pour le moins devant une telle déclaration à une époque où la pierre est devenue une valeur refuge pouvant générer des revenus intéressants.

Mesdames et Messieurs, prenons le taureau par les cornes, loin d'une solution de facilité aux conséquences sans retour car lorsqu'un bâtiment communal est vendu, c'est la fin du bien public.

Il est vrai que dans un passé pas si lointain, certaines de nos communes se sont séparées de leurs biens essentiellement pour des raisons de trésorerie. Farvagny a vendu ses deux écoles, idéalement situées au centre du village, mais c'était certainement pour des besoins financiers. Le Glèbe en a fait de même, proposant aussi à la vente l'une de ses écoles afin d'améliorer le financement de la construction du complexe scolaire d'Estavayer-le-Gibloux (facture de CHF 7'000'000.-). La proposition a été refusée en assemblée communale. Décision émotionnellement compréhensible, comptablement difficile, d'où l'augmentation du taux fiscal qui s'en est aussitôt suivie.

Alors, le passé est derrière nous et il nous appartient de construire l'avenir et non d'enlever des pierres à l'édifice. Notre commune a les moyens d'une politique réfléchie en adéquation avec les besoins de sa population, de notre jeunesse, de nos seniors. De nombreuses autres communes des environs se sont déjà engagées dans le maintien et la promotion active de ces biens immobiliers avec des idées également novatrices, par exemple la commune de La Roche.

Quelques autres exemples : notre voisine Villorsonnens dont l'assemblée communale a massivement voté plusieurs millions pour le réaménagement de l'auberge d'Orsonnens. Massonnens qui, elle, n'hésite pas à acheter un bâtiment privé abritant un magasin et un office postal. Pont-en-Ogoz, plus près de nous, qui va faire revivre le restaurant du Bry. Et pas plus tard que mardi passé, le journal « La Gruyère » nous apprenait que Pont-la-Ville avait investi plus de CHF 600'000.- pour donner un coup de frais à son restaurant qui, du reste, sera géré par un trio jeune puisque ses gérants ont une vingtaine d'années.

Alors, Chers Collègues, je ne puis que vous encourager à accepter ce postulat qui, j'en suis persuadé, nous donnera des pistes pour mettre en valeur nos biens immobiliers. Sinon à quoi aurait servi une fusion comme la nôtre si l'une de ses conséquences serait de liquider les biens des anciennes communes périphériques notamment ? Je vous remercie de votre attention. »

M. Florian Berset, à titre personnel

M. Berset est persuadé que les communes concernées n'ont pas créé « d'usines à gaz » de dossiers et de rapports à produire par l'exécutif mais qu'elles ont fait confiance aux assemblées et aux Conseils généraux, ces deux institutions ayant le dernier mot. Selon lui, il n'est pas nécessaire de créer un rapport de « x » pages car finalement on se retrouve noyé par le texte. Il estime qu'un débat en assemblée est une bien meilleure solution. Il invite chacun à refuser ce texte et à prendre ses responsabilités lorsque le Conseil communal proposera la vente d'un bâtiment.

M. Philippe Savoy

M. Savoy se sent obligé de réagir à ce qui vient d'être dit. Si un Conseil communal ne parle pas de stratégie, il se demande alors où est la politique dans une commune comme Gibloux. Si les objets sont pris les uns après les autres, il se dit alors heureux d'entendre que c'est à partir de CHF 100'000.- que la compétence du Conseil général s'applique pour accepter ou non la vente d'un objet. Il relève, comme dit précédemment, qu'actuellement les besoins ne sont pas là mais qu'il s'agit de l'avenir. Si la politique ne consiste pas à parler d'avenir, il s'interroge sur le rôle du Conseil communal et du Conseil général.

M. Julien Gremaud

Même s'il estime que ce n'est pas son rôle d'intervenir dans les débats du Conseil général, M. Gremaud se doit de relever un point. Au vu des interventions, il a l'impression que les Conseillers généraux soutiennent le fait que le Conseil communal vend des bâtiments « au petit bonheur la chance », ce qui est totalement faux. Il précise qu'évidemment des réflexions sont faites et que des éléments ont été discutés. Le fait d'avoir un plan de législation et un plan financier permet également de concrétiser toutes les discussions et la vision politique que l'on a.

Décision :

Acceptez-vous le postulat de Philippe Savoy tel que présenté ?

Oui : 25

Non : 20

Abstentions : 4

Le postulat de Philippe Savoy est accepté.

10. Informations et communications du Conseil communal

Reconstitution partielle du Conseil communal

a) Reconstitution du Conseil communal, M. Julien Gremaud

« Comme vous le savez, M. Fabien Schafer a décidé de remettre son mandat de syndic à la fin août 2022. Le Conseil communal s'est partiellement reconstitué en date du 26 août 2022 et il a ratifié la décision de me nommer à la syndication en séance du 29 août 2022.

Les Dicastères n'ont pas été modifiés pour l'instant, pas plus que la plupart des représentations communales. Certaines commissions internes – tel que le COPIL pour la mise en œuvre de l'audit ou la commission économique – ont été modifiées dans leur composition.

Il m'est là l'occasion de remercier Fabien pour tout le travail effectué depuis le début de cette législature, en tant que Syndic. Fabien, tes compétences, mises au service de notre Commune, ont permis, depuis le début, la mise en place de nombreux projets. Comme tu as accepté – à notre demande – de rester encore jusqu'à la fin de l'année au sein de notre exécutif, je me permettrai de te transmettre plus en détail nos remerciements lors de la séance du Conseil général du mois de décembre.

Pour information, une élection complémentaire aura lieu, pour le cercle de Farvagny, le dimanche 27 novembre 2022 (premier tour). »

Extension de l'école de Rossens – avancement des travaux, M. Julien Gremaud

a) Travaux sur l'école de Rossens (bâtiment B)

« Les travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens ont maintenant débuté, à temps. Je peux d'ores et déjà vous le dire : la crise actuelle nous imposera de venir auprès de vous au mois de décembre 2022 pour un crédit complémentaire. Les coûts exacts devant encore être affinés, nous n'avons pas pu vous présenter le crédit cet automne.

Nous avons des « bonnes » surprises pour parler sarcastiquement (mal façons dans le toit de la précédente construction). Divers éléments sont à chiffrer et des explications à préparer pour vous les présenter au mois de décembre.

Pour ce qui est des délais de réalisation, nos mandataires doivent encore nous faire parvenir leur analyse en la matière. Nous vous tiendrons bien évidemment informés. »

Crèche « La Marelle » - situation de la structure, M. Julien Gremaud

a) Crèche « La Marelle » - information

« Il est là l'occasion de rappeler que le Conseil communal n'a aucune prérogative en matière de gestion de la crèche dans la mesure où celle-ci est constituée en association, gérée par un comité qui est élu par l'assemblée générale des membres. Tout au plus, la Commune peut requérir des informations quant à celle-ci et demander des comptes au niveau financier, c'est ce qu'elle fait.

Vous l'aurez peut-être entendu, la situation à la Crèche La Marelle s'est tendue ces dernières semaines. Le Conseil communal a rencontré le comité pour en discuter. Certaines garanties ont été demandées à l'Association. L'accueil des enfants n'est à ce jour pas mis en danger. Le comité de la crèche transmet toutes les informations requises et fait preuve d'une totale transparence. La situation est donc suivie de près par le Conseil communal en collaboration avec le comité actuel. »

Report de la révision des règlements eau potable et épuration, M. Roger Berset

A la suite du report de la présentation de la révision des règlements EP et EU annoncé lors de la séance du Conseil général du mois de mai, la commission eau et le Conseil communal n'avaient pas pu traiter les retours de la Surveillance des prix.

La Surveillance des prix a émis trois recommandations concernant le règlement EP et également trois recommandations concernant le règlement EU. Une recommandation de la Surveillance des prix qui n'est pas suivie dans l'application du règlement doit faire l'objet d'un justificatif conformément à l'alinéa 2 de l'art. 114 de la LSPR. Pour chacun de nos règlements, un point doit faire l'objet d'une étude complémentaire.

Afin de présenter des propositions de révision de règlement répondant à toutes les exigences légales actuelles, la commission eau et le Conseil communal ont décidé de présenter ces deux règlements aux séances de décembre 2022. De plus, le Conseil communal souhaite prendre en compte les chiffres du budget 2023 et les nouvelles taxes adaptées selon le nouveau règlement dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2023.

Restriction d'eau avec demande d'arrosage de nuit, explication, M. Roger Berset

1. **Le 20 juin 2022, le Conseil communal a envoyé, en tout-ménage, un avis de restriction d'eau en raison des éléments suivants :**

- augmentation drastique de la consommation d'eau qui est passée d'une moyenne de 250 l/jour/personne à 450 l/jour/personne ;
- diminution conséquente du débit des sources durant la période de canicule prolongée ;
- déficit de 250 l/min. des siphons de Kaisa qui n'ont pas été introduits au réseau suite à la pollution de 2021 (ordre du SAAV).

2. **Le 1er septembre 2022, tout-ménage « recommandations pour la consommation d'eau »**

- avec l'autorisation du SAAV, récupération des 250 l/min. de Kaisa dans le réseau ;
- reprise modérée de la capacité des sources ;
- demande aux citoyens d'utiliser l'eau avec modération et surtout sur une durée contrôlée.

Arrosage de nuit, pourquoi ?

- les pointes de consommation journalière sont réduites ce qui permet d'assurer les réserves « incendie » dans les réservoirs ;
- l'arrosage du soir est idéal pendant les périodes de forte chaleur car il limite au maximum les pertes par évaporation !

Quelques chiffres importants : la consommation d'eau potable dans notre commune est passée de 482'953 m³ pour l'année 2016 à 628'168 m³ pour l'année 2021, soit une augmentation de 30 %. Dans le cadre de l'eau potable, la tâche actuelle est de se pencher sur ces augmentations de consommation et de prévoir des recherches de nouvelles sources.

M. Berset remercie les Conseillers généraux qui ont participé à la visite de la STEP d'Autigny.

Réponses aux questions ouvertes du CGén (envoyées par courriel), M. Julien Gremaud

Un courriel a été transmis le 25 août 2022 aux Conseillers généraux. Le Conseil communal est à disposition pour toute question.

Aucune question n'est posée.

Plan de législature, rappel du délai de consultation

Les groupes et éventuelles commissions du Conseil général ont jusqu'au 21 octobre 2022 pour transmettre leurs remarques quant au plan de législature.

11. **Informations et communications du Bureau**

Démissions du Conseil général

La Présidente informe que le bureau, par l'intermédiaire de M. Léo Bulliard, a préparé un petit mot pour transmettre une éventuelle démission d'une commission. Le but serait de l'intégrer au règlement du Conseil général. Toutefois, il faut attendre que d'autres modifications de ce dernier soient nécessaires. En effet, pour chaque modification d'un règlement il faut demander une validation à la Préfecture. Les Conseillers généraux sont cependant invités à s'y tenir afin que les informations soient transmises rapidement et à la bonne personne. Ledit message sera transmis par courriel aux membres du Conseil général par Mme Barras ou Mme Galley.

Dates des prochaines séances du Conseil général

5 et 6 décembre 2022

12. **Divers**

- M. Philippe Savoy

M. Savoy souhaite poser une question concernant la corporation forestière « Forêt Sarine ». Cette corporation forestière n'inclus pas le territoire de la ville de Fribourg, ni celui de la commune de Gibloux ou de la bourgeoisie de Fribourg. Il souhaite savoir quelles sont les perspectives du Conseil communal dans ce domaine ? Celui-ci envisage-t-il un rattachement à cette corporation et, le cas échéant, quels seraient les avantages et les faiblesses d'en faire partie, quelles seraient les opportunités et les risques d'une adhésion à cette corporation ?

M. Julien Gremaud

M. Gremaud explique que des réflexions sont en train de débiter au niveau du Conseil communal à ce sujet. Celui-ci reviendra vers le Conseil général dès le moment où toutes les informations seront connues.

- M. Didier Gobet, à titre personnel et pour donner suite à des interpellations de citoyens.
« Au vu de la situation actuelle, quelles sont les mesures prises par la commune de Gibloux face à la crise énergétique annoncée (éclairage public, réduction du chauffage, information à la population) ? Pour information, certaines communes, notamment Fribourg, Villars-sur-Glâne et Sâles ont déjà pris des mesures. »

M. Julien Gremaud

M. Gremaud informe que ces questions sont débattues au sein du Conseil communal. Le Service technique a pris ce dossier en mains afin d'analyser les potentielles économies d'énergie notamment en ce qui concerne l'éclairage public. Selon lui, ce n'est toutefois pas forcément là où se font les plus grosses économies d'énergie. Certains aspects sécuritaires sont à respecter, notamment les passages piétons qui doivent rester éclairés la nuit. Une analyse du réseau est en cours afin de déterminer les endroits les plus favorables aux coupures. Toutes les mesures seront transmises au Conseil général sitôt que le Conseil communal aura pris une décision.

- M. Elias Pesenti, cercle de Rossens
« Au nom du cercle de Rossens, nous souhaiterions poser des questions en lien à la politique énergétique de la commune.

Afin de montrer l'exemple durant cette période énergétique très difficile, le 27 septembre dernier, le Conseil d'Etat a décidé de prendre des mesures d'économie d'énergie en accordant un crédit-cadre de CHF 700'000.- pour l'engagement temporaire de personnel supplémentaire et également pour le lancement d'une campagne de sensibilisation pour faire face à la crise énergétique annoncée. Plusieurs mesures concrètes ont été annoncées, par exemple :

- température cible de 19 degrés dans tous les bureaux de l'Etat ;
- suppression de l'eau chaude (à l'exception des besoins impératifs) dans les bâtiments étatiques ;
- extinction de tous les interrupteurs d'appareils en veille (ordinateurs, beamers, écrans et autres);
- réduction de l'éclairage des bâtiments ;
- interdiction d'utiliser les ascenseurs ;
- etc.

Comme cela a déjà été dit, plusieurs communes ont déjà suivi les consignes du Conseil d'Etat.

Au niveau de la température de chauffage, certains bâtiments communaux (par exemple, les salles au-dessus de l'ancienne poste à Rossens) sont chauffés, de manière générale, à 23-24-25°C tout l'hiver. Pourquoi ne pas adapter le chauffage dans ce genre de salles, comme proposé par le Conseil d'Etat, et arrêter ainsi le gaspillage énergétique ?

Concernant la limitation de l'éclairage des bâtiments, la commune est-elle prête à interdire un éclairage nocturne également aux nombreux bâtiments d'entreprises présentes sur le territoire communal ?

Une partie des mesures proposées par le Conseil d'Etat touche par ailleurs l'éclairage du réseau routier, comme déjà mentionné. Sur les routes cantonales qui sont de la compétence de l'Etat, l'éclairage sera en principe éteint ou réduit entre 23h30 et 5h30. L'Etat recommande aux communes de prendre une mesure identique pour les routes communales.

La commune de Gibloux est-elle prête à appliquer les consignes du Conseil d'Etat et réduire l'éclairage, sur la totalité du réseau routier communal ? À ce jour, selon nos informations, la pratique n'est pas homogène dans tous les villages de la commune.

Afin de continuer de garantir une sécurité aux piétons, est-ce que la commune a déjà envisagé, avec la contribution financière de l'Etat, la mise en place de systèmes de détection sur les passages piétons ?

Lors d'une intervention de notre collègue, M. Roland Berger, le 31 mai 2022, il avait été rappelé que la commune de Gibloux est une commune avec le label Cité de l'Energie. Ce label nous impose une politique énergétique adéquate afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Nous avons donc une responsabilité très importante dans ce dossier. En outre, ce soir nous venons de voter une proposition de notre collègue, Mme Pittet, pour, entre autres, l'augmentation des subventions pour la promotion des énergies renouvelables. Ces différents points montrent que l'énergie et la politique énergétique de la commune jouent un rôle très important et sont, ou seront au centre de nos discussions politiques mais également des discussions de nos citoyennes et de nos citoyens ces prochaines semaines, ces prochains mois voire ces prochaines années.

En conclusion, dans la situation actuelle où une crise énergétique est désormais une problématique d'intérêt général, qui va malheureusement s'empirer, nous aimerions poser encore les deux questions suivantes :

Quelles sont les mesures et quelle est la stratégie que la commune de Gibloux prévoit d'appliquer afin de faire face à la crise énergétique annoncée ?

Nous avons la chance d'avoir une commission de l'énergie composée, entre autres, de spécialistes du domaine de l'énergie. Comment cette dernière sera impliquée dans les différentes discussions et décisions du Conseil communal à propos de l'énergie ?

Merci de votre attention. »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal prend note et la réponse à cette question s'inscrira dans la réponse à la précédente question.

- M. Claude Chassot

Selon M. Chassot, l'eau est un sujet extrêmement préoccupant notamment pour notre commune qui s'agrandit. Dans le cadre de l'étude de fusion, les communes avaient apporté toutes les informations nécessaires concernant les sources et les captages. Durant la sécheresse, il a constaté notamment que certaines sources privées avaient des débits conséquents et que ceux-ci ne tarissaient pas. Il ne connaît pas les subtilités au niveau de la loi sur les eaux mais, selon lui, après une certaine quantité de m³, les sources privées pourraient verser dans le domaine public. Il est d'avis qu'il y aurait un travail à faire dans ce sens-là. Quelques petits points sont encore à corriger notamment au niveau des réseaux ou des conduites qui semblent n'être pas très bien surveillés.

- M. Claude Chassot

Même s'il apprécie les chevaux, M. Chassot se fait le porte-parole de certaines personnes qui en ont marre de retrouver du crottin sur la voie publique après le passage de chevaux. Il souhaiterait que les propriétaires de chevaux obtiennent, de la part du Conseil communal, un libellé établi par l'Association suisse des sports équestres. Des remarques étant parfois adressées aux agriculteurs, M. Chassot est d'avis que les propriétaires de chevaux devraient également ramasser les crottins qui restent sur la voie publique.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h25.

Approuvé, le 5 décembre 2022

La Secrétaire



Patricia Barras

La Présidente



Catherine Ducrest